

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.2.1 Optimiser et requalifier les espaces dédiés au tourisme en améliorant l'attractivité estivale

Contexte

Le mode de développement de l'urbanisation se poursuit avec une consommation foncière accrue, alors même que la rareté des espaces disponibles à la construction, en raison des contraintes topographiques et de l'omniprésence des risques naturels, mais aussi de la richesse et de la fragilité des espaces naturels et des paysages, impose aujourd'hui, ici plus que partout ailleurs, une gestion très économe du foncier.

Les évolutions de la demande environnementale des clientèles appellent des adaptations complexes de l'urbanisation pour rendre les stations plus attractives en été.

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Optimiser les domaines skiables existants dans un souci de protection et de gestion de l'eau, de la biodiversité et des paysages. Concevoir l'extension éventuelle des domaines avec une préoccupation d'exemplarité dans l'intégration au site et la minimisation des impacts sur la faune, la flore, les milieux et la ressource en eau et les continuités écologiques.

[...]

- Concevoir l'urbanisation touristique dans la recherche d'économie d'espace et d'énergie

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.2.1.c - Proposer un référencement comme <i>station partenaire du Parc</i>	Proposition, promotion	Prise en compte dans la	Exploitants de stations de

Parc national de la Vanoise

national de la Vanoise exploitants de stations de montagne signant une

convention de partenariat avec le parc national sur des objectifs concourant à la charte

gestion des domaines

montagne

skiabiles en régie

Parc national de la Vanoise

<p>3.2.1.d - Privilégier la modernisation et la restructuration des équipements et domaines existants pour l'amélioration de l'offre ski</p>	<p>Mise à disposition des données, porter à connaissance, accompagnement des PLU et UTN</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des domaines skiabls en régie</p>	<p>Exploitants de domaines skiabls</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>3.2.1.i - Réhabiliter ou améliorer le cadre urbain des stations, notamment pour adapter le cadre de villégiature des stations au public estival comme l'évolution des formes urbaines et architecturales, le déploiement des services dans la station, les cheminements piétons, le traitement des surfaces de stationnement, une bonne gestion des nuisances occasionnées par les travaux du BTP, etc.</p>	<p>Conseil, appui aux initiatives, accompagnement pour la prise en compte du paysage toutes saisons dans les projets</p>	<p>Initiative, maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Stations de montagne, opérateurs immobiliers</p>
<p>3.2.1.j - Favoriser les convergences potentielles entre les stations et le parc national par l'accès et la découverte des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interprétation ou lieu de promenade au sommet ou à partir des remontées mécaniques, - accessibilité aux publics en situation de handicap, - information en office de tourisme 	<p>Conseil, accompagnement de projet</p>	<p>Initiative, maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Stations de montagne, offices de tourisme,</p>

Parc national de la Vanoise

Référence ID de l'article : #4222

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-25 13:31